



## Tac au tac

1

**STRATEGIE** Le double objectif de la stratégie du gouvernement est de diminuer d'1,5 point le poids de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2017 (56,1% prévu en 2015) et d'opérer une baisse du poids de la dette, jugé excessif (proche de 100% du PIB), tout en opérant un arbitrage en faveur de « l'offre » (la compétitivité des entreprises) versus « la demande » (et notamment celle des ménages).

2

**COUPES** L'Etat programme ainsi la diminution de ses transferts vers les collectivités en dessous du niveau des 30 milliards d'euros par an en 2017 contre 41 actuellement.

## Elus locaux sous contraintes budgétaires historiques

L'Europe est marquée par l'atonie de son activité, la France peine à trouver une voie de « l'après crise » sans pouvoir retourner une situation de chômage massif. Pour retrouver le chemin des 3% des déficits, le PLF 2015 incite chaque acteur de la dépense publique à porter sa part de 50 milliards d'économies, à dégager sur la période 2015-2017. Soit, environ 11 milliards pour les collectivités. Dans le même temps, le « Pacte de responsabilité et de solidarité » programme un allègement de charges de 40 milliards sur cette période essentiellement au bénéfice des entreprises, financé précisément par des économies sur les dépenses publiques. Ce cumul de contraintes impacte fortement les collectivités, partie prenante des objectifs de redressement des Comptes publics.

Comment l'Etat va-t-il réorganiser sa relation financière avec les collectivités et quels sont les risques / opportunités de ce repositionnement ?



## Baisse des transferts aux collectivités = impact attendu sur la dépendance locale

### Une critique de la stratégie adoptée par l'Etat

Cette stratégie portée par l'Etat est contestée par ceux qui soulignent le lien entre la commande publique et l'emploi local. Ainsi, **une baisse de 10% de l'investissement local aurait un impact récessif de l'ordre de -0,15% du PIB.** Cette stratégie pourrait même inciter les territoires à se dégager partiellement de ces contraintes exercées par le sommet : en diminuant leur épargne pour maintenir leurs dépenses de fonctionnement et/ou en ayant un recours accru à la dette pour financer leurs investissements dans un contexte de disparition de leurs capacités d'autofinancement. Ce qui seraient autant d'effets contraires par rapport à ce qui est attendu.

Copyright  
Novo Ideo 2014

Pôle "Territoires"

JMP / JK

# Les économies

Par an et pendant trois ans, en diminution des dotations de l'Etat en faveur des collectivités :

-2,07 milliards pour le bloc communal

-1,15 milliard pour les départements

-451 millions pour les régions

**Méthode :** Pour le bloc communal, un **coefficient de minoration de la DGF** est ainsi appliqué, par exemple :

- de 1,83% pour les communes ;
- de 2,49% pour les intercommunalités.

Un **objectif d'évolution des dépenses**

**locales** est également proposé mais il n'est pas contraignant : +0,3% en 2015 ventilé en 1,8% de fonctionnement et -4,13% en investissement.

**Impacts :** Des cabinets ont évalué le poids de ce nouveau « régime » infligé aux transferts financiers vers les collectivités et son impact sur leurs grands équilibres. En moyenne, leur « épargne brute » (c'est-à-dire leur excédent de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette), synthétique de leur capacité d'emprunter, devrait diminuer d'un tiers. Près des deux tiers des collectivités devraient atteindre sur cet indicateur un seuil qu'on considère aujourd'hui comme « critique ». L'autofinancement net, c'est-à-dire leur capacité d'investir sans emprunter, devrait être réduit à néant à horizon 2017.

**Marges de manoeuvre :** elles sont connues pour faire face à une telle perte programmée de recettes, par ex :

- du côté des recettes : en agissant sur le levier fiscal, soit l'équivalent de 15% de hausses d'impôts pour les communes par exemple;
- du côté des dépenses : en agissant sur la masse salariale ce qui questionne le service public, l'ajustement nécessaire pour compenser serait de l'ordre de 14%.

**Eléments de positionnements**

Il convient d'apprécier ces impacts sur l'ensemble du mandat (en se fixant une capacité de désendettement cible à horizon 2020 par exemple) en ayant recours au « mix » des variables d'ajustements en intégrant y compris :

- les recettes de la tarification (ex : revisite des grilles de tarifs) ;
- celles perçues en fonction de l'évolution de la population ou du marché de l'immobilier ;
- celles à prévoir -en forte hausse- pour les collectivités bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et des mécanismes de « péréquation horizontale », entre collectivités ;
- celles liées à des mutualisations en lien avec les futures agglomérations ;
- les recettes « sanctuarisées » du FCTVA, hors de l'enveloppe normée, et celles issues du nouveau « fonds » pour soutenir l'investissement

Enfin, c'est l'occasion de réinterroger l'efficacité des actions déployées, les niveaux de satisfaction, la qualité et les publics à atteindre (cibles...) voire les modes de gestion (recours aux associations, contrats de performance énergétique, etc). Certaines dépenses telles que les fluides, jusqu'à 10% des charges de fonctionnement, pourraient être réduites par des travaux dédiés. Selon les premiers bilans, les mutualisations ou les transferts de compétences vers les agglos devraient davantage apporter des « gains d'efficacité » que des économies budgétaires.